

R É S O L U T I O N
2020-039

CONTRAT DE GRAVIER POUR LE CHEMIN DES COLLINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 13 janvier 2020, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2020, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un processus d'appel d'offres, pour l'achat de 150 tonnes de gravier 0 ³/₄, afin de réparer la surface de roulement du chemin des Collines;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Excavation Gilbert Sheehy, reçue le 25 juin 2020, au montant total de 2 298,93 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera imputée au poste 02-320-00-521;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat pour l'achat de 150 tonnes de gravier 0 ³/₄, pour la réparation de la surface de roulement du chemin des Collines, à l'Entreprise Excavation Gilbert Sheehy inc., au montant de 2 298,93 \$ incluant les taxes applicables.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président